ART. PREMIER N° CE1972

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N º CE1972

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Elle encourage les fermes d'élevage qui favorisent la biodiversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES souhaite consacrer le rôle des fermes d'élevage paysan qui participent à la protection de la biodiversité.

Les résultats d'une étude publiée en janvier 2024, par des chercheurs de l'INRAE, soulignent que les fermes d'élevage qui favorisent la biodiversité seraient une source d'inspiration. En effet, ces fermes d'élevage ont des impacts environnementaux réduits et une meilleure efficacité énergétique. De plus, ils préservent les prairies qui permettent l'autonomie alimentaire des élevages, le maintien des paysages, la préservation de la biodiversité et le bien-être animal. Les prairies présentent à proximité des cultures permettent également d'atténuer le déclin de la biodiversité, en agissant comme des zones refuges.

Pourtant, les prairies représentent le premier type de milieux détruit par l'artificialisation (plus de 55 000 hectares entre 1990 et 2018 selon l'ONB). Il est indispensable de restaurer et sanctuariser nos

ART. PREMIER N° CE1972

prairies pour maintenir le bon de fonctionnement des écosystèmes. C'est pourquoi nous souhaitons que la politique d'installation et de transmission en agriculture favorise ces modèles d'élevage paysan, qui, tout en participant à l'objectif de souveraineté alimentaire, répondent à l'enjeu de conservations des prairies sur nos territoires, qui participent à la préservation de la biodiversité.